

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Délibération n° D-2014-104

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 04/04/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 18/04/2014

Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique de la Roussille
- Election des représentants de la Ville de Niort

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Nicolas MARJAULT, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Elisabeth BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE

Direction du Secrétariat Général

**Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique de la
Roussille - Election des représentants de la Ville de
Niort**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'article L.2131-33 du code général des collectivités territoriales selon lequel le Conseil municipal procède à la désignation des ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Vu l'article R.315-11 du code de l'action sociale et des familles relatif aux représentations dans les conseils d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux mentionnés à l'article R.315-6 du même code, aux termes duquel « les représentants... autres que le maire, le président du conseil général ou le président de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, sont élus par leur assemblée délibérante au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second. En cas d'égalité des voix, le plus âgé est proclamé élu. »

Cet établissement étant, d'une part rattaché à la collectivité départementale et d'autre part, non financé par celle-ci, il en résulte que la Ville de Niort doit disposer de deux représentants à son Conseil d'administration.

Il convient de désigner les deux représentants de la Ville de Niort :

- un premier représentant de la Ville de Niort en sa qualité de commune d'implantation, en application du 2° de l'article R.315-6 du code de l'action sociale et des familles ;
- un second représentant de la Ville de Niort en sa qualité de commune d'implantation, en remplacement d'un représentant du Département, celui-ci n'assurant pas la prise en charge des personnes accueillies, en application du 3° de l'article R.315-6 du même code.

En vertu de l'article R.315-11 du code de l'action sociale et des familles, les deux représentants de la commune sont élus par le Conseil municipal au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- désigner deux conseillers municipaux pour siéger au Conseil d'administration de l'institut Thérapeutique Educatif de la Roussille (ITEP) ;

Une seule liste ayant été présentée, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste et il en est donné lecture par le Maire.

Ont été désignés :

- Madame SAN MARTIN ZBINDEN Cécilia
- Madame REYSSAT Catherine

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ